

DSCG 1 et 2 en alternance (sous contrat de professionnalisation)

CONDITIONS D'ADMISSION

Un vingtaine de postes sont à pourvoir pour cette promotion.

➤ OBJECTIFS :

La formation représente 992 heures de cours sur deux ans, dispensés sous la forme d'apports théoriques alternés à des études de cas.

Le début de contrat est possible dès le 5 novembre 2012 pour une durée de 24 mois (fin de contrat au 4 novembre 2014).

Elle prépare

- En première année de DSCG aux unités 2, 3, 5 et 6
- En deuxième année de DSCG aux unités 1, 4 et 7

➤ CONDITIONS D'ADMISSION :

Les formations en alternance sont ouvertes aux ressortissants de l'Union Européenne (tous les autres candidats doivent être en situation régulière de séjour et de travail). Les étudiants âgés de plus de 26 ans à date de début de contrat bénéficient d'un contrat de professionnalisation adulte et relèvent de la Formation Continue.

Les candidats doivent être titulaires du DCG ou du DECF.

Les candidats retenus sur dossier seront convoqués à un jury de sélection.

A l'issue des jurys, les candidats admissibles à la formation seront proposés comme alternant à des cabinets d'expertise comptable. Ils chercheront également par eux-mêmes un contrat.

L'inscription l'est effective qu'à

- **la présentation des diplômes permettant d'accès**
- **et à la signature d'un contrat de professionnalisation avec une entreprise.**

➤ RYTHME ETUDES / ENTREPRISE :

- Pour la première année : cours jeudi et vendredi
- Pour la deuxième année : cours jeudi et vendredi

Les étudiants sont liés par un contrat de professionnalisation avec l'entreprise et sont donc soumis aux horaires et aux obligations d'un contrat de travail (présence obligatoire aux cours notamment)

DSCG 1 et 2 en alternance (sous contrat de professionnalisation)

CALENDRIER DE SELECTION

IAE Alternance
Université Jean Moulin
Gestionnaire de scolarité Carla WEHBE
DSCG 1 et 2 en alternance sous contrat de professionnalisation
6, cours Albert Thomas – BP 8242 – 69355 LYON cedex 08

Ligne directe : 04 26 31 86 69 – Fax : 04 26 31 88 02
Mail : iae-alternance.dscg1@univ-lyon3.fr

➤ DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS :

Jeudi 28 juin 2012

Les candidats qui utilisent l'acheminement par courrier doivent tenir compte des délais postaux.

➤ ENTRETIENS D'ADMISSION

Si vous êtes sélectionné, vous recevrez une convocation pour les entretiens d'admission qui auront lieu les :

Du 3 au 5 juillet 2012

➤ RESULTATS DEFINITIFS

Les résultats définitifs vous seront communiqués sur internet depuis votre page personnelle sur le site OGADI <http://ogadi.univ-lyon3.fr>.

Pensez à conserver votre login et votre mot de passe.

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.